



10/2022

Leucose bovine enzootique

Maladie lymphoproliférative chronique, qui se développe sur plusieurs années. Leucose bovine enzootique.

1 Espèces touchées

Bovins, ovins et caprins.

2 Agent infectieux

Famille des *Retroviridae*, genre *Deltaretrovirus* (Leucovirus bovin). Le virus a une faible ténacité et est inactivé par les désinfectants habituels. Il touche les lymphocytes B. Il déclenche la production d'anticorps non neutralisants.

3 Clinique/Pathologie

Période d'incubation très longue : les symptômes cliniques apparaissent des mois ou des années plus tard. On distingue trois formes :

1. Infection cliniquement inapparente sans modification de la formule sanguine.
2. Lymphocytose persistante sans autre symptôme (60 à 70 %).
3. Chez les bovins adultes, formation de lymphosarcomes avec lymphocytose persistante (10 à 30 %). Les symptômes initiaux sont les suivants : inappétence, baisse de productivité et perte de poids. Il s'ensuit une hypertrophie des ganglions lymphatiques (lymphadénopathie), ce qui peut provoquer différents symptômes suivant la localisation : exophtalmie, troubles respiratoires, gastrointestinaux, cardiaques, etc. L'issue de la maladie est fatale. Une prédisposition génétique responsable du développement des symptômes est avérée.

4 Répartition géographique

Mondiale, avec une prévalence très variable. La Suisse est officiellement reconnue indemne de leucose bovine enzootique.

5 Épidémiologie

La contamination se fait par transmission de lymphocytes infectés : transmission iatrogène (aiguilles d'injection, appareils d'écorchage, palpation rectale, tests intradermiques, etc.), transmission indirecte par des insectes, le lait ou la semence ; environ 10 % des infections sont intra-utérines.

6 Diagnostic

Diagnostic de suspicion sur la base des signes cliniques suivants : baisse de la production laitière, amaigrissement, lymphadénopathie chez des animaux âgés de plus de quatre ans. Parallèlement,

symptômes liés à la localisation de la tumeur. Confirmation par un laboratoire (mise en évidence des anticorps et de l'agent infectieux).

7 Diagnostic différentiels

Tuberculose, actinomycose, nécrobacillose, leucose sporadique chez les jeunes animaux.

8 Prophylaxie immunitaire

Interdite en Suisse. Il n'existe pas de vaccins.

9 Prélèvements

Organes suspects, ganglions lymphatiques, sang.

10 Mesures de lutte

Épizootie à éradiquer, art. 128 à 131 et art. 166 à 169, OFE

11 Contrôle des viandes

Évaluation selon les critères généraux (annexe 7 OHyAb) ; en cas de suspicion, effectuer un prélèvement pour une analyse sérologique ou, si celle-ci n'est pas possible, pour un examen histologique (art. 168 OFE).